



Baie-Comeau, le 1^{er} décembre 2015

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Rectifications aux mémoires déposés lors des audiences publiques pour
les projets B, D et E du Programme d'amélioration de la route 389**

Madame,

Vous trouverez ci-joint le document de rectifications aux mémoires déposés dans le cadre des audiences publiques des projets B, D et E du Programme d'amélioration de la route 389.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Michel Bérubé, ing.

MB/AB/nb

p. j.

- c. c. M^{me} Line Lepage, ing., M. Sc., Service des projets
MM. Richard Dionne, directeur général adjoint
Maroun Shaneen, direction des projets routiers stratégiques
Dany Hubert, Service des projets territoriaux de l'Est
André Bernatchez, gérant de projet

À la suite des mémoires déposés dans le cadre de l'audience publique du BAPE pour les projets B, D et E du Programme d'amélioration de la route 389, voici les éléments de rectifications que le ministère des Transports désire soumettre à titre de promoteur du projet :

Mémoire du Conseil des Innus de Pessamit

- « Les travaux visés totaliseraient 51,84 km de nouvelle route. » (Encadré à la page 2 du mémoire)

Rectification : *Les projets B, D et E du Programme d'amélioration de la route 389 ne consistent pas à réaliser une nouvelle route, mais bien à améliorer une route existante dans son corridor actuel*

- « Le projet d'amélioration de la route 389 est totalement inclus dans le Nitassinan de la Première Nation des Innus de Pessamit (voir carte ci-haut). » (Page 5)

Rectification : *Le projet A du Programme d'amélioration de la route 389 entre Fire Lake et Fermont n'est pas situé dans le Nitassinan de Pessamit, mais dans celui de Uashat Mak Mani-Utenam.*

« Nous sommes chez nous

- En opposition à cette vision segmentée et linéaire de l'espace « multidimensionnel » que constitue le Nitassinan, la perception des Innus est que chaque parcelle de territoire et de vie est tributaire de l'ensemble et procède d'un tout appelé Nitassinan. L'Innu lui-même n'occupe pas qu'un lot de piégeage; il occupe TOUT le territoire comme le fait chacun des membres de sa Première Nation. Et comme chacun d'entre eux, il est chez lui sur chaque lac, sur chaque rivière, sur chaque plateau et dans chaque forêt, tout comme il est chez lui sur les lots de piégeage qui lui sont attribués par la communauté. » (page 6)

Rectification : *Le Ministère souhaite préciser que le Nitassinan, au contraire des Innu Assi, est un territoire québécois sur lequel les Innus auraient certains droits, mais qu'ils ne posséderaient pas en pleine propriété.*

Mémoire des commerçants suivants :

M. Dean Carbonneau, Auto-Cam Baie-Comeau

M. Benoît Michaud, Garage Pierre Lavoie

M. Pierre Lavoie, Garage Pierre Lavoie

M. Jacques Bérubé, Vision Chrysler

M. Michel Bérubé, Vision Chrysler

M. Patrick Tremblay – Carrefour Baie-Comeau

Avec la collaboration à la rédaction et à la recherche :

M. Frédéric Leblanc, Services-conseils Frédéric Leblanc inc.

« POURQUOI NOUS NOUS INTÉRESSONS À CE PROJET

Notre groupe d'entrepreneurs s'intéresse à ce projet, car selon les données présentées par le MTQ, il provoquera une diminution de la clientèle estimée à 10 %.

Rectification : Le MTQ n'a jamais avancé ce chiffre ni énoncé cette affirmation sur la diminution de la clientèle. En fait, tel que présenté à la première partie de l'audience publique du BAPE, soit sur les diapositives 14 et 17 de la présentation faite en séance sur l'impact de l'ouverture du lien Labrador sur les commerces du boulevard Comeau, le transfert de 708 véhicules estimés vers l'avenue du Labrador (soit environ la moitié du débit existant de la route 389) représente une diminution estimée à environ 8 % de la circulation routière totale quotidienne empruntant le boulevard Comeau présentement.

La diminution de la circulation routière de passage (ou de transit) provenant de Fermont et du Labrador est quant à elle estimée à 2 %.

- « L'option proposée pour les 4 premiers kilomètres à partir de la route 138 n'est pas, selon nous, la solution qui aura le moins d'impacts négatifs sur le milieu. Les commerces du secteur est de la Ville de Baie-Comeau seront touchés de façon importante. Le fait que les gens empruntant la route 389 n'auront plus à passer par ce secteur de la municipalité provoquera une diminution des ventes réalisées (10 % selon les chiffres avancés par le MTQ) et toutes les problématiques qui en découlent. » (page 4)

Rectificatif : le MTQ n'a jamais avancé ce chiffre ni énoncé cette affirmation sur la diminution des ventes réalisées. En fait, tel que présenté à la première partie de l'audience du BAPE, soit sur les diapositives 14 et 17 de la présentation faite en séance sur l'impact de l'ouverture du lien Labrador sur les commerces du boulevard Comeau, le transfert de 708 véhicules estimés vers l'avenue du Labrador (soit environ la moitié du débit existant de la route 389) représente une diminution estimée à environ 8 % de la circulation routière totale quotidienne empruntant le boulevard Comeau présentement. La diminution de la circulation routière de passage (ou de transit) est estimée à près de 2 %.

- « Il est important de mentionner qu'il y a également, depuis le milieu des années 90, un autre accès à la route 389 par la route 138. Il s'agit de la route de contournement à partir du chemin de la Scierie (carrefour giratoire de Pointe-Lebel) qui vient rejoindre la route 389 à l'ouest du

barrage Manic-2. Selon les données compilées par le ministère des Transports, 270 véhicules empruntent cette route quotidiennement. Ce chemin d'accès servait initialement pour le transport du bois en longueur pour la Scierie des Outardes et Kruger. Le MTQ en a pris la gestion quelques années plus tard. Cette route est améliorée à chaque année. Le Ministère ne cache pas ses intentions de la paver au cours des prochaines années, ce qui aura pour effet de dévier davantage la circulation hors de la zone urbaine de Baie-Comeau. Il sera important alors de se donner des moyens supplémentaires pour faire la promotion de la route 389 ou de limiter l'accès à cette route pour la circulation lourde et hors-norme. » (page 4)

Rectification : Le Ministère fait l'entretien de cette route de contournement pour la maintenir praticable et procède au nivelage de la chaussée en gravier régulièrement afin d'assurer un certain confort aux usagers qui l'utilisent. Depuis la reprise de son entretien par le MTQ, seuls des travaux pour assurer sa pérennité et la rendre plus sécuritaire ont été réalisés. Le MTQ n'a pas le projet actuellement pour paver cette route. Cependant le directeur de la Direction de la Côte-Nord du MTQ, a mentionné lors de la première partie de l'audience, qu'il entend continuer à l'entretenir de façon à améliorer le confort des usagers qui l'utilisent.

4. « Pour ce qui est du nouveau tronçon à partir du km 4 jusqu'à l'avenue du Labrador, le Ministère indique qu'il n'y a qu'une ou deux lignes de transport d'électricité à traverser. Selon nos observations, il y en aurait plutôt quatre (4), ce qui vient augmenter les coûts du projet de façon importante. » (page 7)

Rectificatif : Pour ce qui est des lignes de transport d'Hydro-Québec Trans-Énergie (HQTÉ), il y a effectivement plus de deux lignes, mais le Ministère parle plutôt de croisement avec les lignes quand il mentionne une ou deux lignes. Les infrastructures d'HQTÉ présentes tout juste au nord du lac Petit-Bras consistent en deux lignes de transport double (4 lignes de pylônes) pour lesquelles le MTQ a obtenu les permissions techniques d'HQTÉ, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire relié à ce croisement de la route 389, sous ces lignes de transport d'énergie.